

CONSEIL MUNICIPAL DE BOISMORAND

Compte-rendu de la séance du 02 juillet 2020

DESIGNATION DU DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

- ✓ Philippe TAGOT est désigné en tant que délégué de la commune de Boismorand au sein de la CLECT (Commission locales dévaluation des charges transférées) pour la durée du mandat

AGENTS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS

- ✓ Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, **pour la durée de son mandat**, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement.

URBANISME

Conformément à l'article R421-12 ; à l'article R421-17-1 ; à l'article R421-27 du code de l'urbanisme, l'assemblée délibérante :

- ✓ **INSTAURE** le dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux d'édification des clôtures sur le territoire communal.
- ✓ **INSTAURE** l'obligation de soumettre les ravalements de façade à déclaration préalable.
- ✓ **DECIDE** d'instituer, le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction

Fait à Boismorand, le 06 juillet 2020

Le Maire, Philippe TAGOT

